

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

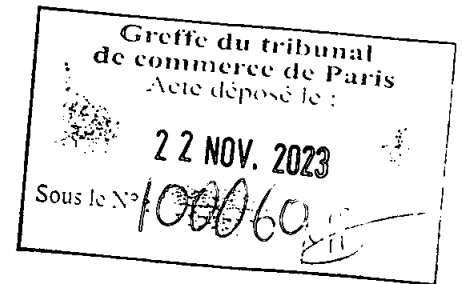
**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 25373 Numéro SIREN : 902 217 694 Nom ou dénomination : A.N ELWAHSH

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 100060

SARL A.N ELWAHSH
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1000.00 EUROS
8 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE
75 010 PARIS
SIRET : 902 217 694 00022 APE 4 120 A



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
=====

DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois et un à 18 h, les associés de la société « **A.N ELWAHSH** » se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocations faites conformément aux dispositions des statuts.

Etaient présents :

A
Madame BAKOUK NADA
Propriétaire de

48 parts

Monsieur ABDELRAHMAN AHMED
Propriétaire de

52 parts

Soit un total de

100 parts

L'assemblée est présidée par **A** **Madame BAKOUK NADA**, gérant le président constate que les associés présents ou représentés possédant la majorité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes dispositions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les récépissés des lettres de convocations
- Le rapport de gestion de gérant
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée
- Les pièces statuant sur les comptes de l'exercice, l'inventaire le bilan, le compte de Résultat et l'annexe.

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice **2021**.
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation des résultats de l'exercice **2021**.

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont présentées :

Personne ne demandant plus la parole, le président mets successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

=====

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance ;

-de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et, la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation :

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

=====

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice **2022** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de **454.00 €**

Elle décide d'affecter le résultat de manière suivante :

- Au report à nouveau	<u>454.00 €</u>
TOTAL	454.00 €

TROISIEME RESOLUTION

=====

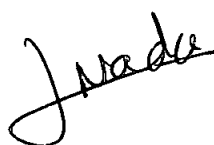
L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice **2022** pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Le Gérant



Les associés



SARL A.N. ELWAHSH
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
8 RUE DU FAUBOURG POISSONNIERE
75 010 PARIS
SIRET : 902 217 694 00022 APE 4 120 A

RAPPORT DE GERANCE

EXERCICE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légale, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 12 2021**. Ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice à votre approbation.

Pour votre information, nous avons tenu à votre disposition tous les documents prescrits par loi, à savoir :

- Les comptes annuels et l'annexe au bilan **2021**.
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis selon les méthodes d'évaluation que le plan comptable prescrit.

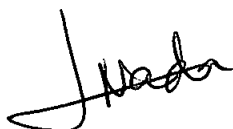
Après constitution des amortissements selon les taux admis fiscalement, et en outre, après constitution des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face à des pertes et charges probables, ces comptes annuels font apparaître, pour l'exercice écoulé un bénéfice : **454.00 €** au sujet duquel nous vous ferons ci-après, une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts.

En définitive, l'exercice se solde par un bénéfice de **454.00 €** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Au report à nouveau	454.00 €
TOTAL	454.00 €

Il est ici précisé qu'aucune distribution n'a été effectuée au cours des exercices précédents.
En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions proposées à vos suffrages.

Le Gérant.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2022

cerfa

N° 11084*22

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	11/08/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694	
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
13 BOULEVARD DE LA VILETTE	
75010 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

certifié conforme à l'original *J Nada*

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable à taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	533
2. Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité ☐	Zone de restructuration de la défense ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA ☐

Viseur conventionné : ☐

Identité du déclarant:

Date: 15/05/2022 Lieu: PARIS

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : NADA BAKOUK

Qualité du déclarant : GERANT

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

Si déposé néant, cochez la case :	X
-----------------------------------	---

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

ADRESSES DES ROUTES ETABLISSEMENTS

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice
--	--

Désignation de l'entreprise A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 5				Durée de l'exercice précédent* 		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*		028	030		
	Immobilitisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	591	
		Autres* (3)	072	074	349	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	874	
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	1 814	
	Total général (I + II)		110	112	1 814	
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	454	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	1 454	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	360	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	360		
Total général (I + II + III)			180	1 814		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

Formulaire obligatoire (article 902 du Code de Commerce)
Avis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises °		209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211		
		Services °		217		218	11 827	
	Production stockée ° (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée °				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	11 827		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises ° (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) °				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ° (y compris droits de douane)				238	730		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) °				240			
	Autres charges externes ° : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6 229		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE °)		243		244			
	Rémunérations du personnel °				250	3 100		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 235		
	Dotations aux amortissements °				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger °, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	11 294		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	533	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices ° (VII)						306	79	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	454	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	454	313	
B - RÉSULTAT FISCAL								
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles °		316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles		318					
	Provisions non déductibles °		322					
	Impôts et taxes non déductibles ° (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			79		
	Divers °, dont intérêts excédentaires des épices et d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM °	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 septies)		986		ZLI - IV (44 septies et octies A)	987		
	(II) (44 septies A)		989		ZRI (44 septies)	127		
	Bisess d'emphas à redynamiser (44 quinquies)		991		Investissements outre-mer	344		
	BI (D) (44 septies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	Crédances div. au titre du report en arrière du déficit		346		Deduction exceptionnelle art. 39 decies	655		
	Deduction exceptionnelle art. 39 decies (6)		645		Deduction exceptionnelle art. 39 decies (6)	647		
	Deduction exceptionnelle art. 39 decies (1)		641		Deduction exceptionnelle art. 39 decies (1)	643		
					Deduction exceptionnelle art. 39 decies (1)	648		
					Deduction exceptionnelle art. 39 decies (1)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	533
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière °		356					
	Déficits antérieurs reportables °						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	533
						Déficit col. 2	372	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

ANNEXE 1 - DÉCLARATION

Formule obligatoire n° 2 Supplément
Annuaire des entreprisesDésignation de l'entreprise : **A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694**Néant ☒

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		401		400		400			
	Autres	410		412		411		410		410			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		421		420		420			
	Constructions	430		432		431		430		430			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		441		440		440			
	Installations générales, agencements divers	450		452		451		450		450			
	Matériel de transport	460		462		461		460		460			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		471		470		470			
Immobilisations financières		480		482		481		480		480			
TOTAL		490		492		491		490		490			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		501		500		500	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		510		510	
	Constructions	520		522		521		520		520	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		530		530	
	Installations générales, agencements divers	540		542		541		540		540	
	Matériel de transport	550		552		551		550		550	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		560		560	
TOTAL		570		572		571		570		570	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 16 % pour les entreprises à IIR)	
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 %	15 % ou 12,8 %
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	581	580	581	580
Plus-values taxables à 19 %				579	Regularisations	583	591
TOTAL				590	585	590	590

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N°1

† Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : **A.N. ELWAHSH - SIREN : 902217694**Néant ☒**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Fusion-absorption : déficits transférés de plein droit art 209-II-2	982 bis	Fusion-absorption : nombre d'opérations 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise: A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 11/08/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 5

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : 376
Dont apprentis 657
Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 11 827
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105
TOTAL 1 106 11 827

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143
Subventions d'exploitation reçues 113
Variation positive des stocks 111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153
TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats 121 727
Variation négative des stocks 145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 6 232
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150
TOTAL 3 152 6 959

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 4 868

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF) 117

4 868

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☐ 020 ☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) ☐ 022 ☐ Effectifs au sens de la CVAE * ☐ 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) ☐ 026 ☐
Période de référence 024 160
Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Néant ☐

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre		Nom complet		
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :				

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONSADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [A.N ELWAHSH - SIREN : 902217694]

Néant ☒

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
.....		
.....		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 11/08/2021 au 31/12/2021 ou Année : 2021	
Dénomination de l'entreprise : A.N ELWAHSH	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 902217694	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
	dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : A.N ELWAHSH

SIREN : 902217694

Attestation produite le 15/05/2022

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN